



PUBLIC

Compte rendu de la réunion du comité plénier de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mardi 7 mars 2017 à 9 h 15 à laquelle sont présents, monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, mesdames et messieurs les conseillers-ères Josée Lacasse, Mike Duggan, Richard M. Bégin, Maxime Tremblay, Jocelyn Blondin, Louise Boudrias, Denise Laferrière, Cédric Tessier, Myriam Nadeau, Gilles Carpentier, Daniel Champagne, Sylvie Goneau, Jean-François LeBlanc, Jean Lessard, Marc Carrière et Martin Lajeunesse sous la présidence de monsieur le conseiller Daniel Champagne.

Sont absents, madame la conseillère Mireille Apollon et monsieur le conseiller Denis Tassé.

Sont également présents, messieurs et mesdames Marie-Hélène Lajoie, directrice générale, Michel Tremblay, directeur général adjoint, André Turgeon, directeur général adjoint, M^e Suzanne Ouellet, greffier ainsi que Luc Bard, M^e Geneviève Bertrand, Jean Boileau, André Bonneau, Émilie Chasles, Gilles Desjardins, Yess Gacem, Marc Gohier, Mario Harel, M^e Fabienne Joannette-Péloquin, Melvin Jomphe, Marco Lalonde, Claude Martine, Marc Phaneuf et Patrick Robert-Meunier.

CP20170307-P1

APPLICATION DE LA LOI PROVINCIALE CONCERNANT LA LUTTE CONTRE LE TABAGISME

9 h 15 – Monsieur Yess Gacem, accompagné de monsieur André Turgeon, de M^e Fabienne Joannette-Péloquin et de M^e Geneviève Bertrand, fait dans un premier temps, un rappel des propositions de la Commission Gatineau, Ville en santé des 19 mai 2016 et 26 janvier 2017.

La Commission proposait d'adopter un règlement municipal interdisant l'usage du tabac à l'ensemble des parcs et espaces verts de la ville.

Cette proposition a été révisée de manière à appliquer la Loi concernant la lutte au tabagisme adoptée en 2015.

La loi stipule qu'il est interdit de fumer dans les aires de jeux extérieures pour enfants. Cette interdiction s'étend jusqu'à une distance de 9 m autour de ces aires de jeux. Ces dernières incluent les pataugeoires, les jeux d'eau et les aires de planches à roulettes. Cette mesure s'applique également dans les structures de jeux et jeux gonflables installés lors d'événements ainsi que sur les terrains des camps de vacances occupés par les enfants. Il est aussi interdit de fumer sur les terrains sportifs et dans les estrades. Cependant, le rayon de 9 m ne s'applique pas pour ces deux types d'infrastructures.

À cet effet, des affiches interdisant de fumer seront placées à l'entrée des parcs, des terrains et aires de jeux visées par la loi.

Les impacts et l'adhésion des citoyens feront l'objet de recommandations ultérieures en 2018.

Madame la conseillère Sylvie Goneau prend son siège.

Madame la conseillère Myriam Nadeau prend son siège.

Monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin et monsieur le conseiller Martin Lajeunesse prennent leur siège.

L'application de la loi sera faite par les inspecteurs provinciaux.

Deux options sont envisagées :

Option A : Installation d'enseignes estimée à 39 940 \$;
Option B : Installation d'autocollants estimée à 2 380 \$.

L'option B est privilégiée.

RECOMMANDATIONS :

Appliquer la Loi provinciale concernant la lutte contre le tabagisme

CP-SLSDC-2017-12

Mandater le Service des communications, en collaboration avec le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés afin de réaliser une campagne d'information et de sensibilisation auprès des citoyens et des employés à propos de la nouvelle réglementation.

CP-SLSDC-2017-13

Mandater le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés pour documenter les effets de l'application de la Loi concernant la lutte au tabagisme pour l'année 2017 et l'adhésion des citoyens.

CP-SLSDC-2017-14

Mandater le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés afin de procéder à l'affichage des autocollants (option B).

CP-SLSDC-2017-15

Abroger les anciens règlements sur l'usage du tabac des ex-villes.

CP-SLSDC-2017-16

Mandater le Service des ressources humaines afin qu'il apporte les modifications nécessaires à la Politique sur l'usage du tabac pour les employés municipaux afin de répondre à la nouvelle réglementation.

Une période de questions et de commentaires a lieu.

Demande est faite pour regarder la possibilité de faire mention de l'interdiction de vapoteuse (cigarette électronique) sur les autocollants.

Les recommandations **CP-SLSDC-2017-12**, **CP-SLSDC-2017-13**, **CP-SLSDC-2017-14**, **CP-SLSDC-2017-15** et **CP-SLSDC-2017-16** sont acceptées à l'unanimité.

CP20170307-P2

ÉTAT DE SITUATION DES OPÉRATIONS HIVERNALES

9 h 35 – Monsieur Marco Lalonde, accompagné de monsieur André Turgeon, fait dans un premier temps, un rappel des précipitations hivernales depuis 2011, accompagné du nombre et du type de requêtes faits auprès du 311 depuis 2009.

Monsieur le conseiller Jean-François LeBlanc prend son siège.

Dans un deuxième temps, les niveaux de services de la Politique de déneigement (déblaiement, déglçage des trottoirs, soufflage de rues) sont abordés.

Enfin, est soumis le déneigement des bornes-fontaines suite aux tempêtes des 12 et 15 février derniers.

Un bilan complet du déneigement sera présenté aux membres du conseil au printemps prochain dans le cadre d'un comité plénier.

Monsieur le conseiller Richard M. Bégin quitte son siège.

Demande est faite pour réactualiser le nombre de requêtes pour la prochaine présentation et d'inclure l'évolution des précipitations depuis 2009.

Une réactualisation du nombre de requêtes depuis le 21 février 2017 sera également transmise à l'ensemble des membres du conseil municipal.

Le service indique qu'une réactualisation des parcours de soufflage de rues sera faite sous peu. Cet exercice n'a jamais été réalisé depuis 2002.

Demande est faite également à l'effet qu'un inventaire des rues très étroites et comportant des enjeux de sécurité lors de la période hivernale soit réalisé. L'interdiction de stationnement sur rues pourrait être envisagée.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

- CP20170307-PD1** Lettre datée du 16 janvier 2017 de madame Raymonde Thériault, attachée politique au Cabinet du premier ministre du Québec - Accusé de réception de la résolution numéro CM-2016-1001
- CP20170307-PD2** Pétition déposée lors de la réunion du conseil municipal du 14 février 2017 de madame Maria Berrafato - Agrandissement du Centre éducatif au Royaume des enfants
- CP20170307-PD3** Pétition déposée lors de la réunion du conseil municipal du 14 février 2017 de monsieur Pierre Lemelin - Bruits de machinerie lourde entre 23 h à 7 h - Riverains de la station Labrosse du Rapibus de Gatineau
- CP20170307-PD4** Opposition déposée lors de la réunion du conseil municipal du 14 février 2017 de madame Hélène Larouche - Agrandissement du Centre éducatif au Royaume des enfants
- CP20170307-PD5** Procès-verbal de la réunion du Comité sur les demandes de démolition tenue le 16 janvier 2017
- CP20170307-PD6** Procès-verbal de la réunion de la Commission de la sécurité publique et de la circulation tenue le 25 janvier 2017
- CP20170307-PD7** Procès-verbal de la réunion de la Commission consultative sur l'environnement et le développement durable tenue le 1^{er} décembre 2016
- CP20170307-PD8** Procès-verbaux des réunions du Comité consultatif d'urbanisme tenues les 16 et 23 janvier 2017
- CP20170307-PD9** Procès-verbaux de l'assemblée du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Gatineau tenue le 14 décembre 2016 ainsi que du comité exécutif tenues les 28 novembre et 7 décembre 2016

Fin du comité plénier public à 10 h 45.